



D.2018.03.28.10.18

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 28 Mars 2018

10 - PROJETS TERRITORIALISES

10.18 - Programme de travaux 2018 sur le réseau - Avenant n°5 à la convention 2014-915 de co-maîtrise d'ouvrage Tisséo-Collectivités (SMTC) / SICOVAL, programme de travaux au titre de l'année 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François		X (M. Del Borrello)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X	X (M. André à/c du point 6)	
KELLER Bernard		X (M. Grass jusqu'au point 5.1)	X (à/c du point 6)
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Aujoulat)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Trautmann)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (M. Bacou à/c du point 10)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline (Participation au vote à/c du point 1.2)	X		
SUAUD Thierry (Participation au vote à/c du point 1.2)	X		

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180403-20180328-10-18D
-DE
Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018

Par délibération D.2014.12.17.10.4 du 17 décembre 2014, Tisséo-Collectivités (SMTC) et le SICOVAL ont adopté la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la période 2015-2020 définissant des programmes d'aménagements de voirie, les modalités de co-réalisation et de co-répartition des prestations relevant des travaux soumis à cette convention ainsi que le remboursement des prestations exécutées par le SICOVAL pour le compte de Tisséo-Collectivités (SMTC), basées sur les compétences respectives des parties sont définies dans la convention 2014-915.

L'article 8 de la convention prévoit que le programme des travaux pour chaque exercice budgétaire doit faire l'objet d'un avenant.

Les postes principaux du programme de travaux concernent la mise en œuvre du Plan Annuel des Services, la mise en accessibilité des quais de bus, les aménagements pour favoriser les évolutions des bus et l'écomobilité (co-voiturage et extension du Parc à vélo de Labège).

Ainsi le présent avenant arrête le programme d'aménagement de voirie pour l'année 2018 pour un montant estimé à 350 000€ HT soit 420 000€ TTC, à la charge de Tisséo-Collectivités (SMTC). A ce programme de travaux 2018 s'ajoute le Point d'Embarquement covoiturage (P+R Ramonville) déjà acté dans l'avenant 4.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de cet avenant, d'en autoriser sa signature ainsi que la dépense correspondante.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°5 à la convention 2014-915 de co-maîtrise d'ouvrage Tisséo-Collectivités (SMTC) / SICOVAL, programme de travaux au titre de l'année 2018 pour un montant global de 350 000€ HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE la dépense correspondante.

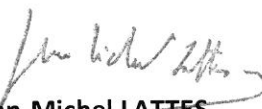
ARTICLE 3 : AUTORISE le Président de Tisséo-Collectivités à signer ledit avenant.

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses liées à cette convention figurent aux budgets 2018 et suivants.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20180403-20180328-10-18D -DE Date de télétransmission : 03/04/2018 Date de réception préfecture : 03/04/2018
--

**Avenant n°5 à la
CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE
TISSEO SMTC / COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL
NUMERO : 2014-915**

**REALISATION DES AMENAGEMENTS AU BENEFICE DES USAGERS
DU RESEAU DE SURFACE DE TISSEO**

ENTRE

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine –Tisséo-Collectivités représenté par son président, dûment autorisé par délibération du Comité Syndical du 28 mars 2018

Désigné ci-après par les mots **Tisséo-Collectivités (SMTC)**,

D'UNE PART,

ET

La Communauté D'Agglomération du Sicoval, représentée par Monsieur le Président, dûment autorisé par délibération du Conseil de Communauté en date du 5 janvier 2015

Désignée ci-après par les termes «SICOVAL»

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

EXPOSE

L'adaptation du réseau de bus, l'amélioration de l'accessibilité et de la régularité des lignes de bus, la création de nouvelles lignes nécessitent la réalisation d'aménagements de voirie.

Dans le souci d'assurer une pleine efficacité aux règlements de voirie et de garantir la bonne exécution des travaux Tisséo-Collectivités (SMTC) et le SICOVAL, garants de la conservation du domaine public, peuvent assurer conjointement la maîtrise d'ouvrage et/ou la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des différentes prestations relevant des aménagements de voirie pour le réseau bus, objets de la convention n° 2014 -915.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20180403-20180328-10-18D -DE Date de télétransmission : 03/04/2018 Date de réception préfecture : 03/04/2018
--

Dans ce contexte, la Communauté D'Agglomération du Sicoval (SICOVAL) et le Syndicat Mixte des Transports de l'Agglomération Toulousaine – Tisséo-Collectivités (SMTC) ont adopté par délibération du Conseil Syndical en date du 17 décembre 2014 la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la période 2015-2020.

Les modalités de coréalisation et de co-répartition des prestations relevant des travaux soumis à cette convention ainsi que le remboursement des prestations exécutées par le Sicoval pour le compte du SMTC sont définies dans la convention n° 2014-915.

L'article 8 de la convention prévoit que le programme des travaux pour chaque exercice budgétaire doit faire l'objet d'un avenant.

Les postes principaux du programme de travaux concernent la mise en œuvre du Plan Annuel des Services, la mise en accessibilité des quais de bus, les aménagements pour favoriser les évolutions des bus et l'écomobilité.

Ainsi le présent avenant arrête le programme d'aménagement de voirie pour l'année 2018, ci-joint en annexe, pour un montant estimé à 350 000€ HT soit 420 000€ TTC, à la charge de Tisséo-Collectivités (SMTC). Cette enveloppe intègre les travaux déjà programmés et non réalisés ou facturés en 2017.

A ce programme de travaux 2018 s'ajoute le Point d'Embarquement covoiturage (P+R Ramonville) déjà acté dans l'avenant 4.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant définit le programme d'aménagement de l'année 2018.

ARTICLE 2 : PROGRAMME ET ESTIMATION FINANCIERE

Le montant du programme des travaux pour l'année 2018 est estimé à 350 000€ HT soit près de 420 000€ TTC, à la charge de Tisséo-Collectivités (SMTC).

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait à Toulouse, en deux exemplaires originaux le

Pour le SICOVAL

Pour Tisséo-Collectivités (SMTC)

Le Président

Le Président

Jacques OBERTI

Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20180403-20180328-10-18D -DE Date de télétransmission : 03/04/2018 Date de réception préfecture : 03/04/2018
--

**CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE TISSEO – COLLECTIVITÉS / SICOVAL
TRAVAUX PRÉVISIONNELS 2018**

N° Enregistrement (A/EPCI/ n°arrêt)	N° arrêt	N° de ligne	Nom de l'arrêt	Adresse	Commune	Nature des travaux	Origine demande
2018/SICOVAL/18781	18781	79	Canteloup	Ave Louis Couder	LABEGE	création d'un quai	SDA
2018/SICOVAL/14940	14940	56	Mayrine	121 Che De L'Eglise	AUZEVILLE-TOLOSANE	profondeur 1m35	SDA
2018/SICOVAL/18861	18861	204 79 80	Cousquille	Rte De Baziege	ESCALQUENS	Hauteur	SDA
2018/SICOVAL/23	23		Aureville - Ecoles	D35	Aureville	Céation d'un spot covoiturage	éco mobilité
2018/SICOVAL/24	24		Auzielle	D2c	Auzielle	Céation d'un spot covoiturage	éco mobilité
2018/SICOVAL/25	25		Belbèze-de-Lauragais - Mairie	D68	Belbèze-de-Lauragais	Céation d'un spot covoiturage	éco mobilité
2018/SICOVAL/26	26		Corronsac - La Place ou Mairie	D24/D94	Corronsac	Céation d'un spot covoiturage	éco mobilité
2018/SICOVAL/27	27		Espanès - Mairie	D68	Espanès	Céation d'un spot covoiturage	éco mobilité
2018/SICOVAL/28	28		Issus - Mairie	D68	Issus	Céation d'un spot covoiturage	éco mobilité
2018/SICOVAL/29	29		Lacroix-Falgarde - Verte campagne	D4	Lacroix-Falgarde	Céation d'un spot covoiturage	éco mobilité
2018/SICOVAL/30	30		Lauzerville	D54	Lauzerville	Céation d'un spot covoiturage	éco mobilité
2018/SICOVAL/31	31		Montbrun-Lauragais - Centre	D24	Montbrun-Lauragais	Céation d'un spot covoiturage	éco mobilité
2018/SICOVAL/32	32		Nouelles - Mairie	D40	Nouelles	Céation d'un spot covoiturage	éco mobilité
2018/SICOVAL/33	33		Pouze - Mairie	D68	Pouze	Céation d'un spot covoiturage	éco mobilité
2018/SICOVAL/34	34		Rebigue		Rebigue	Céation d'un spot covoiturage	éco mobilité
2018/SICOVAL/18921	18921	79 80	Eglise Escalquens	40 Avenue De Borde Haute	ESCALQUENS	profondeur 1m57, devers 2,8, arbre	SDA
2018/SICOVAL/14951	14951	56	Auzeville Eglise	Pla De L'Eglise	AUZEVILLE-TOLOSANE	Obstacle Devers	SDA
2018/SICOVAL/15110	15110	82	Alouettes	22 Rue Des Cigognes	RAMONVILLE-SAINT-AGNE	Profondeur Devers	SDA
2018/SICOVAL/19151	19151	79	Labège Couder	Ave Louis Couder	LABEGE	Hauteur Devers	SDA
2018/SICOVAL/18760	18760	79 80	Beau Séjour	1037 Ave De L'Autan	LABEGE	Profondeur	SDA
2018/SICOVAL/14911	14911	56	Coteaux	66 Che D'El Prat	AUZEVILLE-TOLOSANE	abaissé de trottoir	SDA
2018/SICOVAL/18770	18770	79	Tricou	Che Du Tricou	LABEGE	Devers	SDA

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180403-20180328-10-18D
-DE
Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018

CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE TISSEO – COLLECTIVITÉS / SICOVAL TRAVAUX PRÉVISIONNELS 2018							
2018/SICOVAL/18900	18900	79 80	Ctre Cial Escalquens	34 Ave De Borde Haute	ESCALQUENS	Profondeur Devers	SDA
					LABEGE	Extension Parc vélos	éco mobilité
2018/SICOVAL/19130	19130	79	Brassens	Che Du Tricou	LABEGE	Hauteur Pente	SDA
2018/SICOVAL/19131	19131	79	Brassens	Che Du Tricou	LABEGE	Pente Devers	SDA
2018/SICOVAL/19260	19260	79	Lesperous	Ave De La Caprice	ESCALQUENS	Hauteur	SDA
2018/SICOVAL/19261	19261	79	Lesperous	Ave De La Caprice	ESCALQUENS	Hauteur	SDA
2018/SICOVAL/20490	20490	111	Parc du Canal	Avenue De L'Europe	TOULOUSE	ProfondeurHauteur Obstacle	SDA
2018/SICOVAL/19080	19080	109 79	De Gennes	Rue De Pg De Gennes	LABEGE	profondeur 1m55 cheminement non possible	SDA

Accusé de réception en préfecture
 031-253100986-20180403-20180328-10-18D
 -DE
 Date de télétransmission : 03/04/2018
 Date de réception préfecture : 03/04/2018